



Modernisation du régime d'autorisation ENVIRONNEMENTALE

Loi sur la qualité de l'environnement

17 – Service en ligne, formulaires et registre public

Les principes

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) vise à devenir une organisation orientée vers l'amélioration continue grâce à l'optimisation de ses processus et à une nouvelle culture de service. Pour ce faire, toutes les équipes du Ministère engagées dans le processus de traitement et de délivrance de l'autorisation ministérielle convergent.

- *Mieux informer;*
- *Mieux orienter;*
- *Produire des demandes complètes;*
- *Réduire les délais de traitement.*

Les objectifs

Dans le cadre de la modernisation du régime d'autorisation environnementale, le Ministère revoit ses façons de transiger avec la clientèle afin de les rendre plus uniformes d'une région à l'autre, plus claires et plus prévisibles.

Les nouveaux processus d'affaires prévoient notamment la mise en place d'un service en ligne incluant de nouveaux formulaires et le versement des informations au registre public.

Le service en ligne

Qu'est-ce que le service en ligne?

Un service en ligne pour transmettre les demandes d'autorisation et les déclarations de conformité et pour interagir avec le Ministère.

Le service en ligne permettra :

- la réception et le traitement des demandes, des déclarations de conformité et autres avis et renseignements prévus par le régime d'autorisation dans un format électronique;
- d'établir la recevabilité d'une demande (devra inclure tous les documents pour pouvoir procéder au dépôt de celle-ci);
- le paiement en ligne;
- un système d'authentification;
- la documentation et la conservation systématique des communications avec les intervenants au dossier;
- l'accès à tout renseignement d'ordre public inscrit dans le registre.

Le virage numérique :

- accélère la transmission des demandes;
- uniformise la manière de faire;
- permet la consultation en temps réel de l'état du dossier (statut de l'analyse);
- assure le suivi de l'état du dossier et de la demande en ligne, le dépôt des documents au même endroit, la sécurité de la transaction, etc.

Principe 1 : Prévisibilité et cohérence (uniformité)

- normaliser le processus d'analyse pour augmenter la cohérence et l'uniformité des résultats livrés aux clients;
- pouvoir suivre et mesurer le traitement des demandes et des déclarations.

Principe 2 : Simplification

- réduire les délais;
- simplifier les transactions du client auprès du Ministère;
- optimiser la gestion des demandes et les processus d'analyse.

Principe 3 : Transparence et responsabilisation

- transmettre de l'information sur les autorisations;
- rendre compte du traitement des demandes et des déclarations de conformité aux demandeurs;
- assurer la documentation et la conservation systématique de toute transaction avec un client;
- fournir un modèle de publication dans les registres des renseignements publics et protégés.

Les formulaires de déclaration de conformité et le formulaire d'autorisation ministérielle renouvelés

Formulaires de déclaration de conformité et refonte du formulaire d'autorisation ministérielle :

- aider les demandeurs à fournir toutes les informations nécessaires à l'analyse des projets soumis;
- fournir un outil mieux adapté aux besoins des initiateurs de projets et des demandeurs;
- permettre l'évolution du formulaire en fonction de l'évolution du cadre réglementaire et technologique;
- éviter les redondances;
- avoir une demande contenant tous les volets.

La structure du formulaire d'autorisation renouvelé :

Un seul formulaire regroupant les éléments communs à toutes les demandes d'autorisation de projet :

- un tronc commun;
- des modules distincts;
- cette structure s'adapte à tous les types de projets et à leurs activités;
- le tronc commun est la porte d'entrée guidant le demandeur vers une demande complète;
- les modules permettent de préciser les informations pour chacune des activités du projet.

Le registre public du ministre

Le service en ligne permettra la bonification du registre public du ministre. Destiné au public, il permettra de consulter en mode libre-service à partir d'un registre sur le Web tout document et tout renseignement de nature publique concernant les demandes d'autorisation ministérielle et les déclarations de conformité et respectant les critères de publication. Sont exclus des renseignements disponibles sur le registre les secrets industriels, les renseignements personnels, les renseignements à incidence sur la sécurité et les enquêtes ou relatifs à la localisation d'espèces menacées.